

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 13 avril à 19h00

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2026**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**
6. **ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES**
 - 6.1 Budget concernant les travaux en immobilisations - Office municipal d'habitation
 - 6.2 Ajout d'un signataire et représentant autorisé - Caisse Desjardins du Haut-Saint-François
 - 6.3 Demande d'appui - Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton
 - 6.4 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 9 avril 2026
 - 6.5 Acceptation de la lettre de démission - Responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire (remplacement)
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Aucun
8. **TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**
 - 8.1 Offre de services - Nettoyage et inspection de notre réseau sanitaire gravitaire
 - 8.2 Offre de services - Nettoyage et inspection des conduites de l'usine d'épuration (roseaux)
 - 8.3 Offre de services - Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028
 - 8.4 Offre de services - Auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention
 - 8.5 Réfection de la toiture du Centre communautaire de Stoke
9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 9.1 Aucun
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 641 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 464 de la Municipalité de Stoke

- 10.2 Levée et radiation d'un droit de préemption
- 10.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 633 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiment
- 10.4 Adoption du projet de règlement numéro 633 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiment
- 10.5 Demande de dérogation mineure 2026-02-0001 - Règlement de zonage numéro 460 - Bâtiment principal - bâtiment(s) accessoire(s) - Lot 6 366 158 partie - 123 chemin Talbot
- 10.6 Nomination de la rue Arno
- 10.7 Demande à la CPTAQ - Lots de Nature Cantons-de-l'Est (ancien camp St-Pat's)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
- 11.1 Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 11.2 Embauche pour le camp de jour - Édition 2026
- 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Aucun
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 13 avril à 19h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution
2026-04-098

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-099

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2026

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2026 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit citoyens sont présents dans la salle.

- Une problématique a été soulevée concernant les systèmes Bionest et EcoFlow relativement aux opérations de vidange ; un suivi doit être effectué auprès des citoyens concernés.

- Un bris de bordure de terrain a été signalé ; le citoyen souhaite être présent lors des travaux de réfection de son terrain. Un suivi devra être assuré auprès du déneigeur.

- Un appel d'offres est en cours concernant le retrait des ordures ménagères ; des vérifications demeurent à effectuer concernant la possibilité de moduler le nombre de levées en période estivale.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 2 mars et le 1er avril 2026. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2026-04-100

6.1 Budget concernant les travaux en immobilisations - Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke est tenue de payer 10 % des dépenses reliées à l'OMH présent sur son territoire;

ATTENDU QUE dorénavant, les dépenses en immobilisations ne sont plus incluses dans le budget de l'OMH soumis trimestriellement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke doit adopter une résolution distincte afin d'autoriser le paiement des immobilisations de l'OMH situé sur son territoire, pour la proportion de 10 % relevant de sa compétence;

ATTENDU QUE le montant prévu en immobilisations est de 35 000 \$ pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke demande à l'OMH du Val-Saint-François d'être consultée au préalable, avant de faire des investissements en immobilisations à l'OMH de Stoke;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite obtenir un inventaire détaillé des dépenses en immobilisations incluses dans le montant de 35 000 \$.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'autoriser le paiement de la somme de 3 500 \$, représentant la part de 10 % de la Municipalité de Stoke, pour les immobilisations de l'OMH de Stoke, pour l'année 2026, le tout conditionnellement à la réception du détail des travaux en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-101

6.2 Ajout d'un signataire et représentant autorisé - Caisse Desjardins du Haut-Saint-François

ATTENDU la nomination d'une nouvelle ressource à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

De remplacer Mme Line Provencher par Mme France Raby, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme signataire et représentant autorisé à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-102

6.3 Demande d'appui - Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, déposée le 18 mars 2026;

ATTENDU les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis le 1er décembre 2024;

ATTENDU QUE le ministère demande aux MRC d'établir des zones de contraintes sonores associées au transport sur le réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE ces contraintes limiteront substantiellement les possibilités de construction et de développement à usages sensibles, dans les zones identifiées par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est actuellement en processus de modification de son schéma d'aménagement et que les municipalités la composant sont invitées à faire parvenir leurs commentaires avant l'adoption de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'appuyer la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton dans ses revendications, soit l'atténuation des mesures concernant le bruit en périphérie du réseau routier supérieur, afin de limiter leur impact en périmètre urbain et dans les milieux urbanisés;

De faire parvenir cette résolution à la MRC du Val-Saint-François, à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, ainsi qu'à toutes les municipalités faisant partie de cette MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-103

6.4 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 9 avril 2026

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 9 avril 2026 au montant de 459 822.20 \$;

D'autoriser les paiements à émettre au montant de « 328 194.20 » \$;

ET D'accepter les paiements déjà émis au montant de 131 628.20 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-104

6.5 Acceptation de la lettre de démission - Responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire (remplacement)

ATTENDU la réception d'un courriel de démission de la personne responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire (remplacement), en date du 7 avril 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'accepter la démission de la personne responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire (remplacement), madame Jasmine Marcotte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2026-04-105

8.1 Offre de services - Nettoyage et inspection de notre réseau sanitaire gravitaire

ATTENDU l'offre de services de la firme Groupe ADE, en date du 1er avril 2026;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accepter l'offre de services de Groupe ADE, pour l'inspection et le nettoyage du réseau sanitaire gravitaire, pour la portion de la route 216 et la rue Leboeuf, pour un montant de 8 959.68 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-106

8.2 Offre de services - Nettoyage et inspection des conduites de l'usine d'épuration (roseaux)

ATTENDU l'offre de services de la firme Groupe ADE, en date du 17 mars 2026;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accepter l'offre de services de la firme Groupe ADE, en date du 17 mars 2026, pour le nettoyage et inspection des conduites de l'usine d'épuration (roseaux), pour un montant de 4 415 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-107

8.3 Offre de services - Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028

ATTENDU l'offre de services de la firme Les Services EXP, en date du 26 mars 2026, pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE cette offre de services s'avère être la plus avantageuse et conforme.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'accepter l'offre de services de la firme Les Services EXP, en date du 26 mars 2026, pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028, pour un montant maximal de 7 000 \$ excluant les taxes applicables (base horaire en fonction du décret EXP 2026).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-108

8.4 Offre de services - Auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention

ATTENDU l'offre de services de la firme MAXXUM, en date du 26 mars 2026, pour l'auscultation des chaussées, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accepter l'offre de services de la firme MAXXUM, en date du 26 mars 2026, pour l'auscultation des chaussées, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Stoke, pour un montant de 4 310 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-109

8.5 Réfection de la toiture du Centre communautaire de Stoke

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de construction;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, quatre (4) soumissions ont été déposées, dont deux (2) sont conformes aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le projet sera financé à même le programme TECQ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du centre communautaire à C.R.L. Construction inc. au montant de 164 951.76 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 9 avril 2026;

ET D'affecter les fonds au paiement des sommes requises.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 641 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 464 de la Municipalité de Stoke

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Théberge à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 641 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 464 de la Municipalité de Stoke*.

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications à la durée de validité de différents permis.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution
2026-04-110

10.2 Levée et radiation d'un droit de préemption

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-063, laquelle prévoit un droit de préemption sur le lot numéro 5 286 177 (Église Saint-Philémon);

ATTENDU QUE la Fabrique du Bon-Pasteur souhaite procéder à la vente de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke doit procéder à la levée et la radiation du droit de préemption affectant cet immeuble, afin de permettre la réalisation de la transaction immobilière.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

De radier le droit de préemption et de réserve sur le lot numéro 5 286 177 (Église Saint-Philémon), conditionnellement à la réception de la promesse d'achat signée par les parties (Fabrique et CDSE);

D'autoriser la direction générale ou à défaut la direction générale adjointe à engager toutes les dépenses requises, pour les fins de réalisation de la radiation de ce droit;

Et d'autoriser la direction générale ou à défaut la direction générale adjointe ainsi que le maire ou à défaut le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tous les documents requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 633 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiment

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Marquis à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 633 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiment*.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution 2026-04-111 10.4 Adoption du projet de règlement numéro 633 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiment

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'adopter le projet de *Règlement numéro 633 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie dudit règlement à la MRC du Val-Saint-François..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-04-112 10.5 Demande de dérogation mineure 2026-02-0001 - Règlement de zonage numéro 460 - Bâtiment principal - bâtiment(s) accessoire(s) - Lot 6 366 158 partie - 123 chemin Talbot

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'empiètement du bâtiment principal ainsi que tous les bâtiments accessoires et/ou agricole existants au 123, chemin Talbot (lot 6 366 158 partie);

ATTENDU QU'UN permis d'agrandissement de la maison a été demandé en 2020 portant le numéro 2020-10-0007;

ATTENDU QU'UN permis de construction pour le bâtiment agricole a été demandé en 2015 portant le numéro 2015-09-0015;

ATTENDU le caractère mineur de la demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance paisible des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale concernant l'empiètement du bâtiment principal ainsi que tous les bâtiments accessoires et/ou agricoles existants au 123, chemin Talbot (lot 6 366 158 partie);

ATTENDU QUE le CCU recommande la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'autoriser les dérogations suivantes :

« **Bâtiment principal** » : **garage attaché**

- doit être distant d'au moins 2.30 m de la marge de recul latérale minimale au lieu de 3 mètres exigé en vertu de l'article 7.10 et de la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone du *Règlement de zonage* numéro 460;

« Bâtiment principal » : Hangar à bois

- doit être distant d'au moins 1.59 m de la marge de recul latérale minimale au lieu de 2 mètres exigé en vertu de l'article 7.10 et de la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone du *Règlement de zonage* numéro 460;

« Bâtiment principal » : Abri d'auto

- doit être distant d'au moins 2 m de la marge de recul latérale minimale au lieu de 3 mètres exigée en vertu de l'article 7.10 et de la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone du *Règlement de zonage* numéro 460;

« Bâtiment agricole » : hangar à bois

- doit être distant d'au moins 1.69 m de la marge de recul latérale minimale au lieu de 2 mètres exigé en vertu de l'article 7.10 et de la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone du *Règlement de zonage* numéro 460;

- L'avant-toit faisant saillie et faisant corps avec le bâtiment doit être distant d'au moins 1.50 m au lieu de 0.75 m exigé en vertu du paragraphe 2 de l'article 4.3 du *Règlement de zonage* numéro 460.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-04-113 10.6 **Nomination de la rue Arno**

ATTENDU QU'une nouvelle rue sera acceptée provisoirement dans les prochaines semaines sur le territoire de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE le promoteur nous a proposé le nom de la rue "Arno";

ATTENDU QU'un avis technique a été reçu de la Commission de toponymie le 27 mars 2026;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande la nomination de la rue "Arno".

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

De procéder à la nomination de la rue "Arno", selon la recommandation de la Commission de toponymie du Québec et celle du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-04-114 10.7 **Demande à la CPTAQ - Lots de Nature Cantons-de-l'Est (ancien camp St-Pat's)**

ATTENDU QUE Nature Cantons-de-l'Est est propriétaire des lots numéro 6 709 420, 5 287 682 et 5 287 184, lesquels sont situés en zone agricole;

ATTENDU QU'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire, afin que soient autorisées des activités autres qu'agricoles sur ces lots;

ATTENDU la demande de Nature Cantons-de-l'Est, à l'effet que la Municipalité de Stoke dépose en son nom une demande à la CPTAQ, pour la pratique d'activités autres que l'agriculture (sentiers pédestres);

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke accepte d'être mandataire pour le dépôt du projet à la CPTAQ, pour et au nom de Nature Cantons-de-l'Est;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'accepter que la Municipalité de Stoke agisse comme mandataire pour et au nom de Nature Cantons-de-l'Est, pour le dépôt d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour des activités autres qu'agricoles (sentiers pédestres), sur les lots numéro 6 709 420, 5 287 682 et 5 287 184.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2026-04-115

11.1 Résolution ayant pour objet d'appuyer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU l'acquisition des terrains de l'ancien camp St-Pat's par la Corporation de développement socio-économique (CDSE), Nature-Cantons-de-l'Est et la Municipalité de Stoke, en décembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite conclure, d'un commun accord avec la CDSE, un partenariat ayant pour objectif la mise en valeur du site et son accessibilité à l'ensemble de la population;

ATTENDU le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), visant à financer et augmenter la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

QUE le conseil municipal appuie le projet de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE), pour la construction d'un pavillon multifonctionnel, afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de services avec la CDSE, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel, afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-116

11.2 Embauche pour le camp de jour - Édition 2026

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource, pour la tenue du camp de jour de la Municipalité de Stoke, pour l'édition 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'embaucher Charlie Courchesne, pour un poste d'animateur (échelon 1, pas de prime supplémentaire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

9 citoyens sont présents.

- Possibilité d'échelonnement de la taxe de bienvenue sur une période de 12 mois (validation à faire, impacts à valider du côté de la comptabilité)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 20h11.

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire